



COMMUNIQUE DE PRESSE

16 février 2011

Philippe PAUL

*SÉNATEUR
du FINISTÈRE*

*MAIRE de
DOUARNENEZ*

**SENAT
DÉBAT SUR LE SCHÉMA NATIONAL DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT - MARDI 15 FÉVRIER 2011**

**Philippe PAUL s'est adressé hier soir en hémicycle à Thierry MARIANI,
Secrétaire d'Etat chargé des transports**

« Ma question portera sur la liaison à grande vitesse Bretagne - Pays de la Loire et plus précisément sur l'objectif de rejoindre Paris en 3 heures en train au départ de Brest ou de Quimper.

Cet objectif des 3 heures n'est pas récent ! Le schéma national des liaisons ferroviaires à grande vitesse, adopté en 1992, il y a bientôt 20 ans, l'évoquait déjà.

Voici à peine 3 semaines, nous a été présenté l'avant-projet consolidé du SNIT.

Les médias ont aussitôt relayé l'information, non sans satisfaction : « la Bretagne est enfin inscrite au Schéma National des Infrastructures de Transport ! »

En effet, après avoir pris connaissance de cet avant-projet, j'ai pu constater cette inscription.

Pour autant, la bonne surprise annoncée reste peu... explicite, et incite surtout à la prudence et à la vigilance.

Certes, et c'est un progrès, la Bretagne figure désormais parmi les principaux projets de développement ferroviaires.

Mais au 27ème rang des 28 projets annoncés ; parmi les projets à lancer... après 2020, et ce sans aucune indication de longueur de ligne, de coût, et encore moins de date de concrétisation de cet objectif des 3 heures.

Vous comprendrez donc mes interrogations, Monsieur le Ministre, sur la détermination du Gouvernement à faire aboutir ce dossier essentiel pour le développement de la Bretagne, et en particulier du Finistère.

*ADRESSE POSTALE PARIS : Palais du Luxembourg - 15 rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06
TEL : 01 42 34 28 30 - FAX : 01 42 34 42 57 - MEL : aline.leseche@philippe-paul-senateur.org*

*ADRESSE POSTALE FINISTERE : 27 Rue Berthelot - 29100 DOUARNENEZ
TEL / FAX : 02 98 92 16 10 - MEL : soisik.dijon@philippe-paul-senateur.org*

Cette inscription au SNIT ne doit pas être une inscription « alibi », une inscription pour se donner bonne conscience et faire plaisir à la Bretagne et aux Bretons.



Elle doit être l'expression d'un traitement équitable des territoires, à travers une prise en considération de la situation périphérique de la pointe Bretagne et de la nécessité de la rapprocher des principaux centres de décision et de consommation nationaux et européens.

Philippe PAUL

*SÉNATEUR
du FINISTÈRE*

*MAIRE de
DOUARNENEZ*

Les gains de temps, de l'ordre de 37 minutes, résultant de la nouvelle ligne à grande vitesse qui sera construite entre Le Mans et Rennes, vont bien sûr profiter au Finistère. Ils vont surtout placer la capitale bretonne à 1h26 de Paris.

Par ailleurs, la réalité des gains de temps annoncés entre Rennes et le Finistère pose question. J'ai sollicité Monsieur le Préfet de la Région Bretagne en fin d'année à ce propos sans que sa réponse me rassure vraiment.

Or si l'objectif des 3 heures n'est pas atteint dans les années à venir, je redoute que ne s'accroisse le déséquilibre qui existe déjà entre l'ouest et l'est de la Bretagne.

C'est pourquoi, puisqu'il est encore temps, je vous demande, Monsieur le Ministre, d'intégrer ces exigences dans le projet de schéma pour que cet objectif de placer la pointe Bretagne à 3 heures de Paris en train, en desserte régulière, ne soit plus une chimère mais, au contraire, se traduise dans les faits dans les prochaines années. Il en va d'un aménagement équilibré de notre territoire national. »

RÉPONSE DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT :

« Le nouveau document inscrit bien l'objectif d'une desserte de Paris à Brest et Quimper en trois heures.

Il n'y a pas de hiérarchisation entre le n°27 et le n°1 ! Ce ne sont que les légendes de la carte.

Le bénéficiaire du PPP a été décidé.

Le temps de parcours est déjà en cours de réduction grâce à divers aménagements.

Rassurez-vous ! »

Philippe Paul continuera à suivre de près et avec détermination l'évolution de ce dossier, capital pour le désenclavement du Finistère.